



## Coordonnées père établissement scolaire

-----  
Par anisia98

Bonjour,

Mon mari vient de ce rendre compte que son ex conjointe n'a pas mentionné que ce dernier exister sur la fiche de renseignement à rendre lors de la rentrée.

Ma question est la suivante; la mère à t'elle l'obligation de transmettre cette information?

Cordialement,

-----  
Par Suisse1291

Si l'école le demande, mieux vaut le faire mais rien n'interdit au père de communiquer ses coordonnées directement à l'école, dans passer par la mère du fiston.

-----  
Par anisia98

Mon mari à échangé avec l'école et a pu rétablir la situation.

Mais nous voulons savoir si le renseignement des coordonnées du père qui détient l'autorité parentale au même titre que la mère est obligatoire ou facultatif.